

Conseil d'Administration du 10 février 2026

L'an 2026, le 10 février à 14H00, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental, salle Ségala à Rodez, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

17 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, Mme Annie CAZARD, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUSSINGER, M. Serge JULIEN, Mme Hélène RIVIERE, Mme Gisèle RIGAL, M. Jacques MOLIERES, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Jean-Marc CALVET, M. Jean-Louis GRIMAL, M. André BORIES, Mme Magali BESSAOU, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Pierre PLAGNARD.

2 membres avaient donné pouvoir : Mme Valérie ABADIE-ROQUES à M. Arnaud VIALA, Mme Geneviève GASC BARES à M. Jean-Louis GRIMAL

9 membres absents et excusés : M. Christophe LABORIE, M. Christian TIEULIE, Mme Francine LAFON, Mme Christine PRESNE, M. Jean-Pierre MASBOU, M. Yves REGOURD, M. Michel CAUSSE, M. Alain DELMAS, M. Jean-Eudes LE MEIGNEN

Objet : Budget Primitif 2026

Vu le rapport présenté par le Président, annexé à la présente ;

Vu le règlement budgétaire et financier d'Aveyron Ingénierie ;

Après avoir entendu le Président qui présente et explique aux membres du Conseil d'Administration le rapport budgétaire pour l'année 2026, établi sur la base des orientations actées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 30 janvier 2026;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le projet de Budget Primitif 2026 et précise que le mode de vote du Budget est par chapitre et par nature.

Considérant les reprises anticipées des résultats 2025, attestées par le service de gestion comptable (document joint en annexe 1) et faites sous réserve de l'adoption ultérieure du Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que la nomenclature M57 permet à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la même section (investissement ou fonctionnement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

Considérant que ces mouvements de crédits ne doivent pas aboutir à ce que les crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires soient insuffisants sur un chapitre ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- **De veiller** à ce que les mouvements de crédits ne compromettent pas le financement des dépenses obligatoires et essentielles au fonctionnement de l'Agence.
- **D'adopter le Budget Primitif 2026** et ses écritures, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe 2.
- **D'accorder la délégation** permettant, en application de l'instruction M57, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la même section (investissement ou fonctionnement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, pour les deux budgets.

Le Conseil d'Administration adopte ainsi le Budget Primitif 2026 d'Aveyron Ingénierie, voté par chapitre et par nature, tel qu'annexé à la présente délibération.

Sens des votes :

- Pour : 17
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Agence Départementale
Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Reçu le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

ANNEXES A LA DELIBERATION :

Résultats prévisionnels 2025 pour reprise anticipée des résultats

Rapport budgétaire unique

AVEYRON INGENIERIE
RESULTAT PREVISIONNEL 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture exercice 2025
I - BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-3 659,93 €		10 966,96 €	7 307,03 €
Fonctionnement	660 446,00 €		113 893,82 €	774 339,82 €
TOTAL I	656 786,07 €		124 860,78 €	781 646,85 €
II - BUDGET ANNEXE ADS				
Investissement	16 409,80 €		0,00 €	16 409,80 €
Fonctionnement	170 536,14 €		0,00 €	170 536,14 €
TOTAL II	186 945,94 €		0,00 €	186 945,94 €
TOTAL GENERAL				
Investissement	12 749,87 €		10 966,96 €	23 716,83 €
Fonctionnement	830 982,14 €		113 893,82 €	944 875,96 €
TOTAL BUDGET	843 732,01 €		124 860,78 €	968 592,79 €

SGC de Rodez
8 rue du Faubourg Le Biari
12000 RODEZ
05.65.67.82.20
sgc@rodez@tdj.fr finances.gouv.fr



Fait à Rodez, le - 4 FEV. 2026

Le Président d'Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA

Conseil d'Administration
Réunion du 10 février 2026
Rapport n° 1

Objet : Rapport budgétaire 2026

La présentation du budget 2026 s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration du 30 janvier dernier. Les éléments de contexte et les orientations présentés restent inchangés.

Dans le cadre national et départemental contraint, Aveyron Ingénierie inscrit son budget 2026 dans une double exigence :

- assurer la continuité du service public local, auprès de ses 331 adhérents, d'autant plus lors d'une année de renouvellement des équipes et projets municipaux,
- tout en contribuant à l'effort collectif de soutenabilité financière.

En 2026, Aveyron Ingénierie va continuer à faire évoluer son offre de service ainsi que ses outils et ses partenariats pour s'ajuster au besoin des adhérents et du territoire aveyronnais et faire face aux différents défis. Il s'agira ainsi de :

- Questionner et faire évoluer l'offre de service, en intégrant les enjeux financiers, environnementaux et en s'inscrivant dans la mise en œuvre des grands chantiers départementaux (Pacte de résilience, Plan départemental de l'habitat...).
- ➤ Veiller à la soutenabilité RH et financière des évolutions proposées par un pilotage des ressources renforcé.
- Prendre en compte l'audit financier et les projections pluriannuelles, tel que présenté à la dernière Assemblée Générale, notamment par des propositions sur l'évolution des recettes et un questionnement continu de l'organisation et des ressources humaines mobilisées.
- Conforter notre expertise technique, mission par mission, et notre veille sur chaque domaine.
- Continuer à renforcer notre efficacité par nos outils et nos méthodes de travail.
- Consolider et développer nos partenariats et notre complémentarité avec les autres structures d'ingénierie ainsi que les membres du groupe Aveyron.

1. DETAIL DES DEPENSES

Les dépenses s'élèvent globalement à 3 730 225,96 € dont 3 689 225,96 € en fonctionnement et 41 000 € en investissement, soit une progression de 2 % (+ 73 090,29 €) par rapport au BP 2025. Cette progression s'explique par une hausse des dépenses fixes (nouveaux locaux et loyer, remboursements de personnel et des moyens mutualisés au Département, dépenses RH réglementaires et liées au GVT...) et la poursuite des investissements numériques et organisationnels (outil de pilotage, logiciels métiers...).

➤ Dépenses de personnel et gestion des ressources humaines

Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 3 315 000€ (chapitre 12) soit +132 232 € par rapport au BP précédent.

Elles intègrent le financement des emplois inscrits au tableau des effectifs, ainsi que des postes mis à disposition par le Département.

Le budget prévoit également des crédits pour le financement de postes non permanents (remplacements, augmentation provisoire d'activité, etc.), dans la limite de deux ETP par an.

Sont également intégrés :

- L'effet en année pleine des précédents recrutements et des évolutions statutaires des agents (avancements d'échelon, changements de grade ou cadre d'emploi, etc.) ;
- La hausse de 3% des cotisations CNRACL patronales qui génère un surcoût de 40 000 €.

Il n'y a pas de suppression de poste prévue à ce jour en 2026, étant donné les suppressions déjà intervenues depuis 2024. Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, toute vacance de poste est analysée et la nécessité du remplacement questionnée en se référant à l'audit financier.

- Remboursement progressif des postes mutualisés avec Aveyron Services Mobilités

Pour 2026, il est convenu de commencer à rembourser au Département une partie des postes mutualisés avec le Pôle Développement des Territoires, avec l'objectif de les financer intégralement en 2028 grâce à un chiffrage amélioré du temps passé sur les missions d'Aveyron Ingénierie. L'équivalent de 2 ETP sera remboursé en 2026 pour un coût supplémentaire budgété à 120 000 €.

- Mise en place du remboursement de la mutuelle

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 17 février 2021, les employeurs publics territoriaux sont désormais tenus de participer financièrement à la couverture complémentaire santé et prévoyance de leurs agents. Cette participation employeur est obligatoire au 1er janvier 2026. Dans ce contexte, il a été décidé d'instaurer au sein d'Aveyron Ingénierie une participation employeur alignée sur celle du Département de l'Aveyron, soit un montant mensuel de 15 € par agent bénéficiaire d'un contrat de mutuelle labellisé. L'impact budgétaire est projeté à 3 000 €.

- Formation des agents, veille et participation aux réseaux professionnels

Afin de continuer à renforcer les expertises de l'équipe, un budget de 12 000 € est maintenu pour les formations. La participation aux réseaux professionnels et colloques est incluse dans l'enveloppe stable de 12 000 €.

- Prestations RH et prestations sociales

Le budget inclut le financement des prestations apportées par le CDG12 (16 000 €), le CNFPT (12 000€) ainsi que l'adhésion au CNAS (12 000 €).

A noter que le chapitre 12 est en progression globale de + 132 232 € alors que les coûts supplémentaires indiqués s'élèvent à + 163 000 €. Le différentiel s'explique par des économies sur certaines lignes, notamment par une projection plus fine des postes effectivement pourvus.

➤ Dépenses de structure et outils de travail

Les dépenses de fonctionnement correspondantes s'élèvent à 333 600 € (chapitre 11) soit + 47 600 € par rapport au BP précédent, auxquelles il faut rajouter les dépenses d'investissement de 41 000 €.

- Loyer et moyens mutualisés avec le Département

En plus des dépenses habituelles nécessaires au fonctionnement quotidien, de nouvelles charges se rajoutent cette année.

Ainsi l'emménagement au sein de l'ancienne caserne Burloup à partir de septembre va générer des frais de loyer, alors que jusqu'à présent l'Agence ne remboursait que les charges locatives au Département dans les différents locaux occupés. Le coût supplémentaire sur 4 mois est estimé à 43 000 € (de l'ordre de 130 000 € en année pleine à partir de 2027).

Par ailleurs, de nouveaux frais de stationnement sont à prévoir pour les véhicules personnels des agents qui travaillaient jusque-là sur le site de Flavín et de l'impasse des Vieux Chênes. Le coût supplémentaire sur 4 mois est de 8 280 € (25 000 € en année pleine à partir de 2027).

De plus, en fonction de l'avancée des travaux sur la convention avec le Département et les services et équipements mutualisés, de nouvelles charges seront à prévoir incluant notamment le remboursement des prestations informatiques ainsi que l'utilisation des véhicules de services.

- Assurances

Le renouvellement de notre contrat d'assurance responsabilité civile est en cours pour mieux couvrir les activités de l'Agence. Dans ce cadre, une enveloppe globale de 50 000 € est budgétée. Elle sera ajustée en fonction du contrat effectif.

- Logiciels

Il est nécessaire de faire évoluer les outils de travail pour plus d'efficacité et de qualité, avec en perspective la maîtrise de nos effectifs. Dans cet objectif, il est prévu de préparer le remplacement de notre outil de suivi d'activité vieillissant, en trouvant un outil offrant davantage de fonctionnalités et permettant un meilleur pilotage de l'activité ainsi qu'un lien direct avec la facturation.

Il s'agit également de remplacer des outils RH, en priorité un logiciel de congés et si possible un logiciel de suivi des formations.

Afin d'accompagner ces évolutions, des crédits d'investissement sont prévus à hauteur de 35 000 €.

A noter que le chapitre 11 est en progression globale de + 47 600 € alors que les coûts supplémentaires indiqués sont légèrement supérieurs. Le différentiel s'explique par des économies sur certaines lignes.

2. DETAIL DES RECETTES

Les recettes prévues pour 2026 s'élèvent 3 730 225,96 € composées de 2 744 350 € de recettes de fonctionnement à réaliser en 2026, 968 592,79 € liés aux excédents reportés des années passées et 17 283,17 € de recettes d'investissement.

Cette distinction est importante car elle permet de repérer que les dépenses de fonctionnement sont pour partie couvertes par un excédent issu des exercices passés et amené à se résorber, vu la dynamique des dépenses plus forte que celle des recettes.

➤ Participation du Département

Une dotation stable à hauteur de 900 000 € est projetée en accord avec le Département pour soutenir, par l'intermédiaire de l'Agence, l'ingénierie au service des collectivités locales.

➤ Cotisation des adhérents

Considérant la stabilité des adhérents (331), une recette de 420 000 € est prévue. Elle se partage à parts égales entre les communes d'une part, les communautés de communes et les autres groupements d'autre part.

➤ Partenariat avec l'Agence de l'Eau

Considérant le renouvellement du contrat avec l'Agence de l'Eau, ainsi que l'activité et les recettes des années précédentes, une recette de 340 000 € est projetée avec une marge de prudence considérant les variations possibles liées à l'activité ou aux absences RH.

➤ Nouveau partenariat avec la Banque des Territoires

Un partenariat est en cours de finalisation avec l'objectif d'une mise en œuvre au second semestre. La convention sera présentée au prochain CA. Dans l'attente, une nouvelle recette prévisionnelle de 10 000 € est budgétée. Elle sera amenée à évoluer selon la réalité des projets accompagnés.

➤ Prestations facturées au titre des missions d'accompagnement

561 nouvelles missions ont commencé en cours de l'année 2025.

Par comparaison, en 2024, 681 nouvelles missions avaient débuté.

On peut l'analyser comme un infléchissement lié au rythme des mandats municipaux et communautaires : moins de nouveaux projets en dernière année de mandat.

L'objectif est de faire de nouveau augmenter le nombre de missions facturées en 2026.

Toutefois, étant donné la baisse de nouvelles missions avant les élections et le temps nécessaire pour que les élus sollicitent sur de nouveaux projets à partir du second semestre, une recette prévisionnelle de 200 000 € est projetée de manière prudente soit à un niveau similaire à 2025.

➤ Facturation de l'instruction des actes d'urbanisme

La recette est projetée à 750 000 €, de manière prudente considérant les variations de l'activité.

Toutefois, cette activité est portée par une bonne dynamique si on considère l'évolution des 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025
Total actes instruits	4965	5015	5194

5 nouvelles communes ont prévu d'adhérer à ce service en 2026.

➤ **Facturation des actes fonciers**

La recette est projetée à 40 000 €.

A noter que, à ce stade, et dans l'attente des propositions qui seront faites au Conseil d'Administration de juin, une augmentation des recettes liées à l'évolution de la tarification n'est pas intégrée. En fonction des choix qui seront faits, une hausse des recettes sera possible sur le second semestre 2026.

3. LE BUDGET PROPOSE

Section de fonctionnement

DEPENSES	Proposition
DONT DEPENSES RH	
• Rémunérations des emplois et du personnel, participations Mutuelle et Prévoyance comprises	1 320 000 €
• Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres	80 000 €
• Charges sociales et caisses de retraite	1 073 000 €
• Assurance Chômage	30 000 €
• Remboursement personnel mis à disposition par Département	530 000 €
• CDG, CNFPT, médecine du travail	34 000 €
• Prestations d'action sociale (chèques déjeuner + CNAS)	104 000 €
• Assurance statutaire	120 000 €
• Paiement Fonds divers (FIPHFP, FNCSFT, FNAL)	24 000 €
DONT AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
• Loyer, charges locatives, stationnement	89 000 €
• Fournitures, petit matériel, documentation	12 800 €
• Assurances	50 000 €
• Frais de formation, séminaires	24 000 €
• Prestations informatiques, cotisation SMICA, maintenance logiciels	29 200 €
• Frais de télécommunication et de déplacement	29 000 €
• Frais d'affranchissement	20 000 €
• Marché avec Aveyron Labo	55 000 €
• Frais divers (honoraires conseil, publication, frais actes, charges financières, virement à la section d'investissement...)	41 625,96 €
• Dotations aux amortissements, provisions CET	23 600 €
TOTAL	3 689 225,96 €

RECETTES	Proposition
DONT	
• Contribution Département	900 000 €
• Contributions adhérents	420 000 €
• Missions et services facturés	990 000 €
• Partenariats (AEAG, Banque des Territoires)	350 000 €
• Autres recettes	84 350 €
• Excédent reporté	944 875,96 €
TOTAL	3 689 225,96 €

Section d'investissement

DEPENSES	Proposition
<ul style="list-style-type: none">Achat logicielsAchat matériel (eau et assainissement)	35 000 € 6 000 €
TOTAL	41 000 €

RECETTES	Proposition
<ul style="list-style-type: none">Dotations aux amortissementsSolde d'exécution reportéVirement section de fonctionnement	16 500 € 23 716,83 € 783,17 €
TOTAL	41 000 €

Total du budget 2026 : 3 730 225,96 € équilibré en dépenses et en recettes

4. DELEGATION POUR LES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Notre budget étant voté par nature et par chapitre, les crédits de paiement sont donc fongibles entre comptes budgétaires relevant du même chapitre à l'exception des articles dont les crédits sont spécialisés.

A titre exceptionnel, si le Conseil d'Administration l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, la nomenclature M 57 permet à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la même section (investissement ou fonctionnement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas aboutir à ce que les crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires soient insuffisants sur un chapitre.

Une délégation doit être accordée chaque année au président à l'occasion du vote du budget.

Le Président
de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie



Arnaud VIALA

ANNEXE 1 :
BUDGET PRINCIPAL 2026, VOTE PAR NATURE ET CHAPITRE

AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE - Budget 2026 par nature et par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	
Chapitres		Chapitres	
	2025	2026	2026
Chapitre 011	286 000,00 €	333 600,00 €	78 000,00 €
Chapitre 012	3 202 768,00 €	3 315 000,00 €	990 000,00 €
Chapitre 65	126 150,00 €	10 100,00 €	40 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante	3 614 918,00 €	3 658 700,00 €	200 000,00 €
Chapitre 66	853,41 €	1 142,79 €	0,00 €
Chapitre 67	5 000,00 €	5 000,00 €	1 670 000,00 €
Chapitre 68	4 725,00 €	7 100,00 €	900 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 578,41 €	13 242,79 €	350 000,00 €
Chapitre 023	4 234,77 €	783,17 €	420 000,00 €
Chapitre 042	13 379,96 €	16 500,00 €	50,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 614,73 €	17 283,17 €	6 300,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 643 111,14 €	3 689 225,96 €	2 744 350,00 €
R002	Résultat reporté	830 982,14 €	944 875,96 €
Total des recettes de fonctionnement		3 643 111,14 €	3 689 225,96 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	
Chapitres		Chapitres	
	2025	2026	2026
Chapitre 20	20 751,08 €	35 000,00 €	783,17 €
Chapitre 21	9 613,52 €	6 000,00 €	16 500,00 €
Total des dépenses	30 364,60 €	41 000,00 €	17 283,17 €
D001	Solde d'exécution reporté	3 659,93 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	34 024,53 €	41 000,00 €	41 000,00 €
TOTAL BUDGET		3 677 135,67 €	3 730 225,96 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	
Chapitres		Chapitres	
	2025	2026	2026
Chapitre 013	29 500,00 €	29 500,00 €	78 000,00 €
Chapitre 70	998 000,00 €	998 000,00 €	990 000,00 €
Chapitre 74	1 691 629,00 €	1 691 629,00 €	1 670 000,00 €
Chapitre 75	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €
Chapitre 78	373 629,00 €	373 629,00 €	350 000,00 €
Total des recettes de gestion courante	2 812 129,00 €	2 812 129,00 €	2 744 350,00 €
R001	Solde d'exécution reporté	16 409,80 €	23 716,83 €
Total des recettes d'investissement		34 024,53 €	41 000,00 €
TOTAL BUDGET		3 677 135,67 €	3 730 225,96 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	
Chapitres		Chapitres	
	2025	2026	2026
Chapitre 021	4234,77 €	4234,77 €	783,17 €
Chapitre 040	13 379,96 €	13 379,96 €	16 500,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	17 614,73 €	17 614,73 €	17 283,17 €
D001	Solde d'exécution reporté	16 409,80 €	23 716,83 €
Total des dépenses d'investissement	34 024,53 €	41 000,00 €	41 000,00 €
TOTAL BUDGET		3 677 135,67 €	3 730 225,96 €